

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **96 (1970)**

Heft 15

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ce qui a permis une excellente compréhension des travaux et des idées développés.

Décision du maître de l'ouvrage

Les deux projets jugés les plus intéressants par les experts sont de nature très différente. Au stade actuel du développement des projets, il est difficile d'apprécier leurs possibilités d'évolution, chaque membre expert pouvant y projeter ses propres visions.

Le maître de l'ouvrage a donc décidé de confier aux bureaux *Zweifel, de Zurich*, et *Waltenspühl, de Genève*, un mandat d'études complémentaires pour obtenir des garanties au sujet des points douteux relevés par les experts dans chacune des deux propositions.

La délégation du maître de l'ouvrage, le représentant de la Direction des Constructions fédérales et les experts se réuniront à nouveau dans le courant du mois de novembre pour procéder au choix définitif entre les deux propositions.

Suite de l'opération

L'étude détaillée de la première étape commencera immédiatement après le choix définitif du plan directeur. Le calendrier envisagé se présente de la façon suivante :

Fin	1971 :	Elaboration du message aux Chambres.
Printemps	1973 :	Début des travaux.
Automne	1974 :	Occupation des premiers locaux.
	1977 :	Achèvement des travaux de la première étape.

Eléments du programme de la première étape :

La première étape correspond à un déplacement partiel des activités de l'EPFL à Dorigny. Elle est basée sur un nombre total de 2200 étudiants, dont environ 850 resteront aux Cèdres.

Les départements suivants sont maintenus aux Cèdres :

- Département d'électricité ;
- Département des matériaux ;
- Département d'architecture.

Les départements suivants seront partiellement transférés à Dorigny :

- Département du génie civil ;
- Département de mécanique.

Les départements suivants seront entièrement transférés à Dorigny :

- Département du génie rural — géomètres ;
- Département de physique ;
- Département de chimie ;
- Département de mathématiques.

Le programme des surfaces utiles à construire à Dorigny en première étape se monte à environ 60 000 m² utiles.

Carnet des concours

Concours pour la construction des nouveaux bâtiments pénitentiaires de Genève

Rectification du palmarès

La Commission des concours de la SIA, saisie par l'un des concurrents, a admis que le Jury n'avait pas tenu compte, pour l'attribution des prix, d'une disposition impérative du programme (maintien d'une rangée d'arbres).

En conséquence, le jury a procédé à une nouvelle répartition des prix. Par rapport complémentaire, du 10 juin 1970, il a adopté le palmarès rectificatif suivant :

1^{er} prix, 18 000 fr., projet n° 10, « Soi », MM. *Jacques Bolliger* et *Dominique Julliard*, architectes, à Genève ; collaborateurs : MM. *W. Bayerl*, *J. Klein*, *F. Trudel*.

2^e prix, 15 000 fr., projet n° 6, « Site », M. *André-Emile Billaud*, architecte, à Genève.

3^e prix, 8000 fr., projet n° 7, « Alfa », M. *Charles Schopfer*, architecte, à Genève.

4^e prix, 7000 fr., projet n° 2, « Violon », M. *Dominique Reverdin*, architecte, à Genève.

5^e prix, 6500 fr., projet n° 5, « Essai », M. *Victor Leu*, architecte, à Genève.

6^e prix, 5000 fr., projet n° 8, « Readapter », M^{me} *Léonie Geisendorf*, architecte, à Zurich.

7^e prix, 500 fr., projet n° 3, « Piranesi », M. *Paul Marti*, architecte, à Genève.

Il a proposé l'achat du projet n° 9, « Pri », de MM. *R. Koechlin* et *M. Mozer*, architectes à Genève, pour le montant de 16 000 fr., avec recommandation pour exécution, ainsi que l'achat du projet n° 4, « Coriolis », de M. *J.-J. Tschumi*, architecte, à Genève, pour le montant de 15 000 fr.

Les congrès

« The mechanism of the rock rupture by blasting »

Fontainebleau, 8-9 octobre 1970

C'est le thème de la réunion organisée par le Centre d'études de mécanique des roches de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, les 8 et 9 octobre 1970.

Délai d'inscription : 10 septembre 1970.

Formules et documents sont tenus à disposition des intéressés par la Société suisse de mécanique des sols et de travaux de fondations, rue de Genève 67, 1004 Lausanne.

Rédaction : F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir pages 5 et 6 des annonces)

Informations diverses

Station d'épuration de Pierrier-Clarens

(voir photo, page de couverture)

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des eaux, le Service Intercommunal d'Épuration des eaux et de traitement des Gadoles (SIEG), groupant les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et de Montreux, a réalisé à Clarens la station d'épuration des eaux usées du Pierrier.

L'exécution de cet ouvrage a été confiée au Consortium d'entreprises Riviera (*Liebhauser & C^{ie}*, *Rochat & C^{ie}*, *Salvi-Pittet & succ.*, *Weber & Rollandin S.A.*, *Biasini & C^{ie}*).

Cette station est située aux abords immédiats du lac. Le niveau inférieur des bassins combinés se trouvant à 4 mètres au-dessous de la nappe phréatique, il était donc indispensable d'obtenir un ouvrage parfaitement étanche.

A cet effet, trois dispositions ont été prises :

- En premier lieu, l'adjuvant étanchéifiant SUPERBARRA 05 a été ajouté au béton.
- Ensuite, les reprises de bétonnage ont été limitées au strict nécessaire par l'emploi, sous le contrôle technique du STAC* de Meynadier + C^{ie} S.A., Lausanne, du ralentisseur de prise BARRALENT.
- Enfin, on a utilisé des rubans MEYCO pour les joints de dilatation.

L'adjuvant étanchéifiant SUPERBARRA 05, le ralentisseur de prise BARRALENT et les rubans MEYCO sont fabriqués et livrés par MEYNADIER + C^{ie} S.A., Lausanne, Zurich, Berne, Lucerne, Bellinzona, Coire.

* Service Technique d'Aide à la Clientèle.